

**Objet : distribution des masques et dispositifs d'hygiène au bénéfice du personnel communal**

---

La presse a récemment fait écho des initiatives prises par les communes concernant la distribution de masques en faveur de leur population. Nous avons pu noter que la commune d'Anderlecht considérait comme impossible une distribution à l'ensemble de ses 120.000 habitants mais qu'elle envisageait une distribution en faveur de publics ciblés.

Pourriez-vous me confirmer cette stratégie et me préciser quels seront les publics cibles qui bénéficieront de ces masques ? Combien de masques seront distribués et selon quel agenda. Comment la commune va se procurer ces masques ?

Ensuite, pourriez-vous faire le point sur le matériel mis à disposition du personnel communal en vue de garantir sa santé et l'hygiène à l'occasion de l'actuelle crise sanitaire ?

En particuliers, pouvez-vous me décrire les moyens mis en œuvre pour assurer l'hygiène des mains dans les différents services communaux : savon, gel hydroalcoolique, gants...

De même, quels sont les agents communaux qui disposent désormais de masques (quel type) dans le cadre de leur fonction ?

Pouvez-vous me dire comment s'organise à l'heure actuelle le télétravail au sein des services communaux ?

Je vous remercie de vos éclaircissements.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN  
Conseiller communal et de Police



Anderlecht, le 29 avril 2020.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR

Monsieur G. Van Goidsenhoven,  
Conseiller communal  
Rue de l'Agrafe, 68/5.09  
1070 Anderlecht.

Secrétariat communal

M. Vermeulen

☎ 02/558.09.64

✉ [secretairecommunal@anderlecht.brussels](mailto:secretairecommunal@anderlecht.brussels)

Monsieur le Conseiller communal,

Concerne : votre question orale concernant la distribution des masques et les dispositifs d'hygiène au bénéfice du personnel communal.

**Relativement à la distribution de masques aux habitants de la commune d'Anderlecht.**

Deux processus sont en cours et se complètent :

- La Région de Bruxelles-Capitale est en charge d'une commande centralisée de masques à destination de la population bruxelloise. Il reviendra à la commune d'en organiser la distribution. Il est prévu que chaque citoyen reçoive deux masques, avec filtre, en tissu lavable. Cependant, le médecin-conseil de la commune nous a clairement informé que les masques en tissu ne peuvent pas être lavés plus de 6 fois.
- Parallèlement, la commune s'engage, elle, à faire l'acquisition de 30 000 masques en tissu avec filtres. Ce lot de masques sera distribué, dans un premier temps, aux citoyens « les plus à risque », à savoir les personnes de plus de 65 ans. Cette dotation viendra ainsi compléter la dotation régionale. La commune a déjà pris contact avec plusieurs fournisseurs. Un marché public simplifié est en cours.

**Relativement au personnel de la commune.**

La commune a pu, grâce à la mobilisation de citoyens, de citoyennes et d'entreprises locales, confectionner 7192 masques en tissu. La qualité de leur confection a été supervisée par le médecin-conseil de la commune.

Chaque agent a reçu 2 masques. La distribution est quasiment terminée et s'est faite par priorité. Les agents communaux les plus exposés (gardiens de la paix, puériculteurs-trices, agents d'entretien, personnels des guichets, agents de la propreté et des espaces verts...) ainsi que le personnel du Home Van Helmont ont été prioritaires.

Place du Conseil 1 Raadsplein  
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL [info@anderlecht.brussels](mailto:info@anderlecht.brussels)

[www.anderlecht.be](http://www.anderlecht.be)

Concernant l'hygiène dans les locaux de l'administration, mais aussi dans les écoles et crèches, une commande publique de masse a été lancée en vue d'anticiper les besoins en savon, gel hydroalcoolique, produits d'entretien et en gants. Parallèlement, une démarche d'inventaire des besoins précis, service par service, a été lancée et est terminée. Le service de la sécurité et du bien-être au travail est par ailleurs missionné pour analyser les risques dans chaque service et identifier les besoins spécifiques et les mesures à prendre.

Relativement au télétravail, depuis le début de la crise et jusqu'à nouvel ordre, les agents dont la présence dans les infrastructures communales n'est pas essentielle sont invités à télétravailler. Pour cela, une organisation a été mise en place :

- Dotation en matériel informatiques de base ;
- Accès VPN organisé pour certaines fonctions ;
- Déviation des lignes téléphoniques ;
- Acquisition d'un logiciel de visioconférence pour la tenue des réunions entre agents.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos meilleures salutations.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :

L'Echevin de la Centrale d'achats  
et de la GRH.

J. DROUART.